

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 04/02/2025

VOI.25.00.A00249

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE ALAIN SAVARY, RUE DE L'ESCALE, RUE SOPHIE GERMAIN, AVENUE
DES MONTBOUCONS, RUE DES FOUNOTTES, RUE DE LA GRANGE DU
COLLEGE et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise COLAS EST
Considérant que des travaux d'aménagement de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/03/2025 au 07/03/2025 RUE ALAIN SAVARY

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 07/03/2025, la circulation des véhicules est interdite à partir de 7h00 RUE ALAIN SAVARY dans sa partie comprise entre le N°10 et le CHEMIN DE LA BAUME. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

L'accès des riverains se fera depuis le carrefour RUE DES FOUNOTTES / RUE ALAIN SAVARY et il sera autorisé jusqu'au N°10 de la RUE ALAIN SAVARY.

Article 2 : À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 07/03/2025, une déviation est mise en place à partir de 7h00 pour tous les véhicules circulant sur RUE DES FOUNOTTES depuis la RUE DE VESOUL en direction de la RUE ALAIN SAVARY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE L'ESCALE
- RUE SOPHIE GERMAIN
- AVENUE DES MONTBOUCONS

Article 3 : À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 07/03/2025, une déviation est mise en place à partir de 7h00 pour tous les véhicules circulant sur la RUE DES FOUNOTTES depuis la RUE SYAMOUR en direction de la RUE ALAIN SAVARY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE L'ESCALE
- RUE SOPHIE GERMAIN
- AVENUE DES MONTBOUCONS



Article 4 : À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 07/03/2025, une déviation est mise en place à partir de 7h00 pour tous les véhicules circulant SUR LE CHEMIN DE L'ESCALE depuis la RUE SOPHIE GERMAIN en direction de la RUE ALAIN SAVARY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE DES FOUNOTTES
- RUE DE LA GRANGE DU COLLEGE
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- AVENUE DES MONTBOUCONS

Article 5 : À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 07/03/2025, une déviation est mise en place à partir de 7h00 pour tous les véhicules circulant sur le giratoire dénommé ALAIN SAVARY depuis L'AVENUE DES MONTBOUCONS ou la RUE ALAIN SAVARY en direction de la RUE des FOUNOTTES. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- AVENUE DES MONTBOUCONS
- RUE SOPHIE GERMAIN
- RUE DE L'ESCALE

Article 6 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 7 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 8 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 04 FEV. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée